## Concours Ingénieur du génie sanitaire Filière administrative

Posté par: formations-concours Publiée le : 12/8/2008 9:29:19

Misssions: La mission des ingénieurs du génie sanitaire se situe au carrefour de la santé et de l'environnement : ils exercent une activité technique de haut niveau dans les directions régionales ou départementales des affaires sanitaires et sociales. lls sont chargés de concevoir et de mettre en œuvre des mesures préventives et curatives ayant pour objet la protection de la santé des populations contre les risques liés aux milieux et modes de vie. Leur domaine d'intervention concerne I'eau (de consommation, de loisirs ... ), I'air, le bruit, I'alimentation, les A ce titre, ils contribuent notamment à la surveillance sanitaire de déchets. I' environnement et au contrôle administratif et technique des règles d'hygiène, à la prise en compte des objectifs sanitaires dans les politiques d'aménagement et d'équipement et à la maîtrise des perturbations chroniques ou accidentelles des milieux de vie. Ils sont chargés de fonctions d'encadrement, de missions temporaires ou permanentes d'inspection.

## Nature des épreuves Epreuves écrites d'admissibilité

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier ayant trait à la santé et à l'environnement (durée : 5 heures - coefficient : 4) Epreuve orale d'admission 1. Exposé sur une question d'ordre général tirée au sort, suivi d'un entretien avec le jury (préparation : 30 minutes - durée : 30 minutes – coefficient : 4)

- 2. Exposé sur une question de génie sanitaire tirée au sort, suivi d'une interrogation (préparation : 15 minutes durée : 15 minutes coefficient : 4)
- 3. Une épreuve orale à caractère technique de langue vivante comportant la lecture et la traduction d'un texte ainsi qu'une conversation dans l'une des quatre langues étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien (préparation : 20 minutes durée : 20 minutes coefficient : 1)

  Lors du dépôt de leur demande d'inscription, les candidats font connaître

Condition d'accès ou de diplômes la langue étrangère choisie. Ce concours est ouvert aux candidats ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur I'Espace économique et titulaires du diplôme d'ingénieur sanitaire délivré par l'Ecole nationale de la santé publique (ENSP) et d'un diplôme d'ingénieur se rapportant à la santé publique, à l'environnement ou à l'aménagement.